

Juillet-Août 2024

LA LETTRE D'INFORMATION DE VOTRE EXPERT-COMPTABLE



# EUREXpress

N°155

## ACTUALITÉ

Les revenus des travailleurs indépendants

## JURIDIQUE

« shrinkflation » : l'information des consommateurs

## SOCIAL

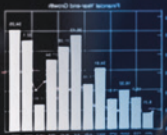
Le CDD saisonnier, mode d'emploi

## PATRIMOINE

Zoom sur l'assurance homme-clé

# QUE FAIRE DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE ?

Qualifiée de nouvelle révolution industrielle, les entreprises s'interrogent sur la manière dont elles pourraient tirer profit de l'IA.



### 3 À LA UNE

LE NIVEAU DE REVENUS DES TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS

### 4 DOSSIER

QUE FAIRE DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE ?

### 8 ACTUALITÉ

- 8. **JURIDIQUE.** « SHRINKFLATION » ET INFORMATION DES CONSOMMATEURS
- 8. **SOCIAL.** LICENCIEMENT NUL ET BARÈME MACRON
- 9. **SOCIAL.** LE CDD SAISONNIER
- 10. **JURIDIQUE.** DISTRIBUTION D'ÉCHANTILLONS
- 10. **JURIDIQUE.** PREUVE DE L'ACCEPTATION DES TRAVAUX
- 10. **FISCAL.** TÉLÉCORRECTION DE LA DÉCLARATION DE REVENUS
- 11. **FISCAL.** AVIS D'IMPOSITION
- 11. TESTEZ VOS CONNAISSANCES

### 12 DIGITAL

SE FORMER À LA PRÉVENTION DES CYBERMENACES

### 13 VOS REPÈRES ET INDICES

TABLEAUX DE BORD

### 14 PATRIMOINE

L'ASSURANCE HOMME-CLÉ

### 15 PRATIQUE

LES QUESTIONS DU MOMENT  
AGENDA

### 16 EUREX ACTU

# Pause forcée !

Vous qui êtes un lecteur régulier de la revue du cabinet le savez : nous consacrons, en règle générale, notre page d'ouverture (ci-contre) aux actualités fortes et aux projets de réforme du moment. Ainsi, initialement, un point sur les réformes en cours était prévu. Mais voilà, quelques jours avant le bouclage, la dissolution de l'Assemblée nationale a été décidée par le président de la République, envoyant les députés devant les urnes et, du même coup, notre article au panier. Aussi ne lirez-vous pas en ouverture de ce numéro un éclairage sur les points saillants de la loi de simplification de la vie économique, ni une présentation des grands axes de la loi d'orientation agricole, sans parler de la réforme de l'assurance chômage. Bien entendu, ces textes ne sont pas forcément abandonnés mais au moins mis sur pause, comme tous les autres textes restés au milieu du gué du processus législatif. La nouvelle majorité – absolue ou relative – qui sortira des urnes décidera si elle donne suite ou non à ces projets et propositions de loi. Techniquement, seule la réforme de l'assurance chômage (en attente d'un décret d'application) pourrait entrer en vigueur sans l'aval de la prochaine Assemblée. Quoi qu'il en soit, nous suivrons avec attention les changements qui interviendront au cours des prochaines semaines et vous ferons un premier point sur les projets et textes votés dès notre numéro de rentrée. Dans l'attente, nous espérons que vous pourrez prendre quelques jours de repos bien mérités et vous souhaitons de bonnes vacances d'été !

La rédaction



DRAZEN GETTY IMAGES

## LES REVENUS DES INDÉPENDANTS

Selon les Urssaf, en 2022, le revenu moyen des travailleurs non salariés (hors micro-entreprises) a très légèrement diminué de 0,5 % (en euros courants) par rapport à 2021, pour s'établir à 45 531 €. Mais en euros constants, compte tenu du niveau

d'inflation élevé constaté en 2022, la baisse atteint 5,5 %.

Comparé à 2019, dernière année de référence avant la crise sanitaire, le revenu moyen des indépendants a reculé de 1,6 % (en euros constants).

### Revenu d'activité par secteur en 2022

Secteur	Revenu annuel moyen 2022*	Revenu annuel moyen 2021*	Évolution 2021/2022*
Agriculture, sylviculture et pêche	40 603 €	39 394 €	+3,1 %
Industrie	35 200 €	34 454 €	+2,2 %
BTP - gros œuvre	33 265 €	32 708 €	+1,7 %
BTP - travaux de finition	31 325 €	30 605 €	+2,4 %
Commerce réparation automobiles	29 066 €	28 812 €	+0,9 %
Commerce de gros	40 532 €	40 433 €	+0,2 %
Commerce de détail alimentaire	25 904 €	28 325 €	-8,5 %
Commerce de détail non alimentaire	27 989 €	28 094 €	-0,4 %
Commerce de détail sur marchés	9 730 €	8 905 €	+9,3 %
Commerce de détail non spécialisé	25 488 €	26 505 €	-3,8 %
Métiers de bouche	26 749 €	29 295 €	-8,7 %
Taxis & VTC	17 155 €	14 250 €	+20,4 %
Transport routier et déménagement	31 846 €	32 522 €	-2,1 %
Autres activités de transport	35 589 €	33 926 €	+4,9 %
Hébergement	21 369 €	18 542 €	+15,2 %
Restauration & débits de boissons	22 825 €	21 123 €	+8,1 %
Services informatiques & communication	47 372 €	46 601 €	+1,7 %
Activités financières & d'assurance	66 620 €	68 441 €	-2,7 %
Activités immobilières	38 083 €	39 089 €	-2,6 %
Activités juridiques	99 781 €	99 994 €	-0,2 %
Activités du chiffre & ingénierie	53 019 €	52 828 €	+0,4 %
Médecine générale	88 790 €	92 039 €	-3,5 %
Médecine spécialisée	136 166 €	136 346 €	-0,1 %
Professions paramédicales	41 242 €	44 198 €	-6,7 %
Dentistes	116 557 €	119 223 €	-2,2 %
Pharmaciens	90 877 €	83 522 €	+8,8 %
Arts & spectacles	25 077 €	22 469 €	+11,6 %

\* En euros courants.

### REVENU 2022 EN FONCTION DE L'ÂGE\*

- de 30 ans  
24 418 €

30-40 ans  
39 473 €

40-50 ans  
49 182 €

50-60 ans  
51 534 €

+ de 60 ans  
44 858 €

Chiffres Urssaf 2022  
(bilan Star'UR n° 381,  
mai 2024)

# QUE FAIRE DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE ?

Si tout le monde s'accorde à qualifier l'IA de nouvelle révolution industrielle, les entreprises s'interrogent sur la manière dont elles pourraient en tirer profit.

L'intelligence artificielle (IA) est un dispositif technique « capable de simuler certains traits de l'intelligence humaine, comme le raisonnement et l'apprentissage », nous dit le dictionnaire Le Robert. En théorie, une IA se trouve donc en mesure d'accomplir ce que, jusque-là, seul un humain pouvait réaliser.

## FAIRE SES GAMMES SUR CHATGPT

Première IA générative grand public, ChatGPT d'OpenAI peut être utilisée par les entreprises, comme les particuliers, pour, outre répondre à toutes sortes de questions, rédiger des résumés, des courriers de tous types ou encore des lignes de code dans la plupart des langages informatiques utilisés aujourd'hui. Attention, tout de même, sa base de données n'est pas à jour (janvier 2022 pour la version 3.5 et avril 2023 pour la version 4.0).

Un champ des possibles vertigineux qui ne manque pas de nourrir les inquiétudes mais également la perplexité des chefs d'entreprise qui se demandent par quel bout le prendre. Une bonne raison de quitter les grands principes pour revenir sur des applications et des stratégies plus concrètes.

## PROFITER DES NOUVEAUX OUTILS DOTÉS D'IA

De nombreux outils dits « de productivité », déjà présents dans les entreprises, intègrent ou sont en train d'intégrer de nouvelles fonctions portées par l'IA. Sans vouloir faire de publicité pour Microsoft (ils n'en ont pas besoin), on peut, par exemple, citer l'application « Copilot » qui,



désormais, est proposée en complément des outils bureautiques de la marque. Basée sur ChatGPT (propriété de Microsoft), cette application vient optimiser l'utilisation de tous ces programmes en automatisant l'organisation de réunions, la rédaction de comptes-rendus, de brouillons de rapport ou de résumés. Elle permet également d'analyser plus facilement des données chiffrées tirées et/ou restituées sur un tableau (identification des tendances, simulations, pistes d'amélioration...) ou encore de créer des slides de présentation à partir d'un simple fichier de traitement de texte. Pour ceux qui travaillent sur l'image, on peut également parler de l'arrivée du « remplissage génératif » sur Photoshop d'Adobe. Une nouvelle fonction qui permet, via une IA générative, de retoucher une image ou d'y ajouter des éléments complémentaires simplement en rédigeant un « prompt » décrivant ce que l'on souhaite voir apparaître. Outre ces logiciels bureautiques, de très nombreuses solutions métiers comme Autodesk (solutions pour les architectes et les ingénieurs) ou encore Lexis+ AI (logiciel de pré-rédaction et d'analyse de documents juridiques pour les avocats) sont également disponibles. Il est aussi pos-

sible de trouver, dès maintenant, des outils RH optimisés par une IA (pour faciliter le recrutement en rédigeant des annonces plus adaptées et en identifiant automatiquement les meilleurs candidats, assurer la formation continue et le suivi personnalisé des salariés...) ou des logiciels de gestion de clientèle comme Salesforce qui, en croisant les données clients, va aider les commerciaux à identifier ceux qui sont le plus à même d'acheter. Il ne s'agit là que de quelques exemples, mais tous illustrent l'intérêt premier des outils dotés d'une IA : rendre encore plus productives les personnes qui les utilisent, notamment en les déchargeant de tâches fastidieuses et chronophages !

### **TENTER UN DÉVELOPPEMENT SUR MESURE**

Upgrader les logiciels standards n'est pas la seule voie que les entreprises doivent emprunter pour profiter de la révolution IA à l'œuvre. Elles peuvent également se faire assister par des SSI (sociétés de services informatiques) pour développer une solution sur mesure qui leur permettra de générer des gains de productivité, des réductions de coûts, une amélioration de leur relation client, voire tout cela à la fois. Il faut signa-


—  
**5**  
jours

À peine 5 jours après son lancement, ChatGPT totalisait plus d'un million d'utilisateurs.

—  
**1 800**  
Md\$

Selon le cabinet Grand View Research, le marché mondial de l'IA devrait dépasser 1 800 milliards de dollars en 2030.

ler ici que les entreprises qui développent, pour la première fois, un projet d'intégration de l'IA destiné à améliorer leur fonctionnement ont la possibilité d'être soutenues, notamment par les régions. C'est le cas, par exemple, dans le Grand Est (aide aux entreprises primo-utilisatrices d'IA) ou en Île-de-France (Pack IA) où des aides spécifiques sont proposées aux PME et aux ETI. Sur le site du Pack IA ([www.packia.fr](http://www.packia.fr)), il est d'ailleurs possible d'accéder aux descriptifs d'une quarantaine de projets accompagnés par la région francilienne. On y retrouve le nom de l'entreprise, sa taille, son métier, le défi à relever, une présentation de la solution développée et les gains générés par son adoption. Cette petite base de données présente l'intérêt de montrer la très grande diversité des solutions métiers qu'il est possible de déployer grâce à l'IA. On y trouve, notamment, une entreprise de rénovation de bâtiment qui a automatisé la gestion de sa base produits contenant plus de 50 000 références (nettoyage, enregistrement automatique de nouveaux produits). Une autre, spécialisée dans le développement de simulateurs de conduite, a, grâce à l'IA, automatisé la génération de décors en y ajoutant des routes, des arbres, des forêts et

 **L'IA permet d'accroître sa productivité mais aussi de créer des produits innovants.**

des bâtiments. Une troisième entreprise a, de son côté, développé une solution lui permettant d'analyser les flux d'informations et de documents extraits des greffes des tribunaux de commerce pour renforcer son activité d'intelligence économique. On peut également citer une petite société spécialisée dans la production d'œuvres interactives qui vient de faire développer un personnage virtuel conversationnel et « émotionnel » qui peut interagir en anglais et en français avec les utilisateurs de ses applications.

#### FAIRE DE L'IA SON BUSINESS MODEL

Difficile d'aborder l'IA dans les entreprises sans parler de celles qui ont décidé, non plus d'optimiser leurs outils grâce à elle, mais de l'utiliser pour créer de nouveaux produits ou services disruptifs. Des entreprises innovantes qui, pour beaucoup, se sont retrouvées au salon VivaTech organisé à Paris à la fin du mois de mai 2024. Et là encore, les solutions qu'elles proposent illustrent, non

x10

Le cours de l'action Nvidia, spécialiste des processeurs pour IA, a été multiplié par 10 en 2 ans.

## IL N'Y A PAS QUE CHATGPT

Si ChatGPT est la plus connue des IA génératives grand public, il en existe d'autres :

 Gemini de Google (intégrée à Gmail, Docs, Sheets...)

 [stability.ai](https://stability.ai)

Stable Diffusion de Stability AI (création d'images à partir d'un descriptif)

 DALL-E de OpenAI (création d'images à partir d'un descriptif)

 Google MusicLM

MusicLM de Google (création de musique à partir d'un descriptif)

seulement la puissance de l'IA, mais également l'infinie variété de ses applications. Emocio, par exemple, a développé un outil IA qui permet d'évaluer le ressenti des salariés en se basant sur les documents internes de l'entreprise (entretiens annuels, enquêtes...) et des dispositifs d'interview. L'objectif étant de réduire les risques psychosociaux et, plus largement, d'optimiser l'engagement des collaborateurs. F8th, une entreprise canadienne, pourrait, quant à elle, précipiter la disparition des mots de passe avec sa solution qui permet d'identifier de manière « continue », via l'IA, l'utilisateur d'une machine informatique grâce à la manière unique dont il fait usage d'un clavier et d'une souris. La solution a déjà été adoptée par Interpol.

SquareMind, de son côté, a déployé un bras articulé qui a pour mission, en 5 minutes, de faire une cartographie précise de l'ensemble de la peau d'un patient (et de la sauvegarder). Ce qui permettra aux dermatologues de prévenir et de surveiller plus facilement les pathologies de leurs patients en disposant d'une base de référence. Toujours dans la santé, l'entreprise Pulse Audition a développé un ingénieux système intégré dans une paire de lunettes qui vient modifier, en permanence, les réglages des prothèses auditives du porteur pour qu'elles lui permettent de mieux entendre la personne qu'il regarde et avec laquelle il parle sans être perturbé par les bruits environnants. Et que dire d'« ARC Therapy » d'Onward qui, grâce à des implants médullaires animés par une IA, parvient à redonner la capacité de marcher à des personnes atteintes de paralysie ou de la maladie de Parkinson à un stade avancé.

## L'intelligence artificielle en 7 dates clés

1950

Alan Turing, mathématicien britannique, imagine dans un article publié dans la revue *Mind* qu'un jour, les machines pourront imiter la pensée humaine.

1956

À Dartmouth, se déroule la première conférence internationale sur l'intelligence artificielle. Une vingtaine de personnes y assiste.

1957

Le Perceptron, première machine capable de reconnaître une lettre de l'alphabet, voit le jour. Il est considéré comme l'ancêtre du « machine learning ».

1997

Garry Kasparov, champion du monde d'échecs, est battu en 19 coups par Deep Blue, superordinateur d'IBM.

2011

Watson, un programme d'IA d'IBM, remporte le jeu télévisé de culture générale *Jeopardy!*

2016

Lee Sedol, champion de go, est battu par AlphaGo, logiciel de Google.

2022

ChatGPT est lancé. Il stupéfie tous ses utilisateurs par sa capacité à répondre à des questions complexes. L'ère industrielle de l'IA démarre.

## JURIDIQUE. OBLIGATION D'INFORMER LES CONSOMMATEURS EN CAS DE « SHRINKFLATION »

La « shrinkflation » est un procédé commercial qui consiste à vendre, pour un prix identique voire plus élevé, des produits préemballés dont le poids ou le volume ont été réduits. Dans un contexte de forte inflation, elle permet aux distributeurs de donner la sensation que les prix n'ont pas (ou peu) augmenté. Pour que les consommateurs soient informés de cette pratique, légale au demeurant, les magasins de plus de 400 m<sup>2</sup> doivent, depuis le 1<sup>er</sup> juillet, afficher sur l'emballage des produits de grande consommation concernés (alimentaires ou non), ou sur une étiquette placée à proximité, une mention indiquant : « Pour ce produit, la quantité vendue est passée de ... à ... et son prix au ... (par exemple au kg) a augmenté de ... % ou de ... € ».

Arrêté du 16 avril 2024, JO du 4 mai



CHISELIER / SSPAK / GETTY IMAGES

WEB

**www.verif.  
permisdeconduire.  
gouv.fr**



Les entreprises de transport public routier de voyageurs ou de marchandises peuvent désormais vérifier la validité du permis de conduire de leurs conducteurs via ce téléservice baptisé « Vérif Permis ». L'abonnement annuel, avec 100 consultations, coûte 40 € HT, chaque consultation supplémentaire étant facturée 0,95 € HT.

## SOCIAL. LICENCIEMENT NUL : ET LE BARÈME « MACRON » ?

Depuis 2017, le barème dit « Macron » fixe, compte tenu de la taille de l'entreprise et de l'ancienneté du salarié, les montants minimal et maximal de l'indemnité octroyée par les juges au salarié licencié sans cause réelle et sérieuse. À ce titre, dans une affaire récente, un salarié déclaré inapte à son poste par le médecin du travail à la suite d'un accident du travail avait été licencié pour inaptitude et impossibilité de reclassement. Considérant que le licenciement du salarié avait, en réalité, été motivé par une discrimination liée à son handicap, la Cour d'appel de Paris l'avait déclaré nul et s'était référée au barème Macron pour fixer les dommages-intérêts à verser au salarié. Mais la Cour de cassation a annulé cet arrêt. En effet, les dommages-intérêts accordés à un salarié en raison d'un licenciement discriminatoire déclaré nul ne sont pas soumis à l'application du barème Macron.

Cassation sociale, 7 mai 2024, n° 22-23640

**PRÉCISION** Les juges qui annulent le licenciement d'un salarié en raison, par exemple, de l'existence d'une discrimination, de la violation d'une liberté fondamentale ou d'une situation de harcèlement décident librement du montant de l'indemnité qu'ils accordent au salarié (au moins 6 mois de salaire).



# SOCIAL. LE TRAVAIL SAISONNIER UNE PRATIQUE TRÈS ENCADRÉE !

Le recrutement de travailleurs saisonniers en CDD est possible pour l'exécution de tâches appelées à se répéter chaque année.

Monnaie courante dans les secteurs de l'agriculture et du tourisme, le contrat de travail saisonnier obéit à des règles strictes que vous devez bien connaître. Explications.

## ET L'INDEMNITÉ DE PRÉCARITÉ ?

Sauf dispositions conventionnelles plus favorables, l'indemnité de fin de contrat (ou indemnité de précarité) versée aux salariés en CDD n'est pas due aux travailleurs saisonniers.

## POUR QUEL MOTIF ?

Vous pouvez recruter des travailleurs saisonniers en contrat à durée déterminée (CDD) pour pourvoir des emplois dont les tâches se répètent chaque année à des dates à peu près fixes en fonction du rythme des saisons ou des modes de vie collectifs. Ce contrat vous permet, par exemple, de recruter un salarié agricole pour la cueillette des fruits ou bien d'embaucher un serveur pour l'été au sein d'une station balnéaire. En revanche, il est impossible de recourir à un tel contrat pour faire face à un simple accroissement d'activité (non lié à une saison).

## QUEL EST LE CONTENU DU CONTRAT ?

À l'instar de tous les CDD, le contrat saisonnier doit être conclu par écrit

et transmis au salarié dans les 2 jours ouvrables suivant son embauche. Un contrat qui doit notamment indiquer les caractéristiques du poste occupé et la durée de la période d'essai. Et, surtout, n'oubliez pas d'y préciser le motif précis du recrutement. Car en l'absence d'une telle mention, le contrat pourrait être requalifié en contrat à durée indéterminée !

## POUR COMBIEN DE TEMPS ?

Il vous est possible de conclure un contrat saisonnier pour une durée précise, c'est-à-dire de date à date. Un contrat qui, dans ce cas, peut être renouvelé deux fois. Il peut aussi être signé sans terme précis : il comporte alors une durée minimale et prend fin lors de l'achèvement de la saison. Mais attention, selon l'administration, un CDD saisonnier ne doit pas excéder 8 mois par an, renouvellements inclus (6 mois pour un travailleur étranger, selon le Code du travail).

## ➤ LA RECONDUCTION DU CONTRAT

Dans les branches professionnelles au sein desquelles l'emploi saisonnier est particulièrement développé, sous réserve des dispositions déjà prévues par un accord collectif de branche ou d'entreprise, un travailleur qui a effectué au moins 2 mêmes saisons sur 2 années consécutives chez le même employeur a droit à la reconduction du contrat, dès lors qu'un emploi saisonnier compatible avec sa qualification est disponible.



CLIN D'ŒIL

## DISTRIBUTION D'ÉCHANTILLONS

Depuis le 26 avril dernier, interdiction est faite aux commerçants de fournir à un consommateur, sans demande de sa part, un échantillon de produit dans le cadre d'une démarche commerciale.

Un échantillon de produit fourni dans le cadre d'une démarche commerciale s'entend d'une petite quantité de marchandise, dont le conditionnement est différent du produit commercialisé, et qui est distribuée gratuitement aux consommateurs.



## FISCAL. CORRIGER SA DÉCLARATION DE REVENUS

Si vous vous rendez compte, en décryptant votre avis d'impôt sur le revenu 2024 (v. page 11 ci-contre), d'un oubli ou d'une erreur dans votre déclaration, sachez que vous pouvez encore la corriger. Accessible dans votre espace sécurisé du site [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr), le service de télécorsrection sera ouvert du 31 juillet au 4 décembre 2024 inclus. Ainsi, vous pourrez modifier la quasi-totalité des informations (revenus, charges, réductions et crédits d'impôt...) inscrites dans votre déclaration, y compris les rubriques du volet social dédié aux travailleurs non salariés.

## JURIDIQUE. TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES : GARE AU CONSENTEMENT DU CLIENT !

L'entrepreneur qui réclame à un client le paiement du prix de travaux supplémentaires doit prouver que ce dernier a consenti à leur exécution au prix demandé.

Application de cette règle vient d'être faite par les juges dans l'affaire suivante. Dans le cadre de l'édification d'un bâtiment, une entreprise avait été amenée à réaliser des travaux supplémentaires de pose de pierres et de granit à vocation décorative, qui n'avaient pas été prévus initialement. Mais le client avait refusé de les payer. L'entreprise avait alors fait valoir que malgré l'absence de devis signé, et compte tenu des relations amicales qu'elle entretenait avec lui, le client avait eu connaissance du prix des travaux supplémentaires et l'avait accepté puisqu'il n'avait pas réagi lors de la réception de la facture et qu'il avait même payé partiellement ce prix.

Saisi du litige, les juges n'ont pas donné gain de cause à l'entreprise. En effet, pour eux, la preuve du consentement du client au prix de travaux ne peut pas résulter du seul silence gardé par celui-ci à réception d'une facture, ni du paiement partiel du prix. En conséquence, l'entreprise de construction n'était pas en droit de réclamer le coût des travaux supplémentaires à son client.

Cassation civile 3<sup>e</sup>, 18 janvier 2024, n° 22-14705

## FISCAL. LES AVIS D'IMPÔT SUR LE REVENU POUR L'ÉTÉ !

Il y a quelques semaines, vous avez télédéclaré vos revenus de 2023 à l'administration fiscale. Vous allez donc recevoir prochainement votre avis d'impôt 2024. Plus précisément, il sera mis en ligne dans votre espace sécurisé sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr) entre le 24 juillet et le 2 août prochain (envoi postal jusqu'au 29 août pour la version papier).

Si votre avis fait ressortir un droit à remboursement, la somme vous sera créditée à la fin du mois de juillet. À l'inverse, en cas de solde à payer, il sera prélevé en une seule fois le 26 septembre 2024 s'il est inférieur ou égal à 300 €. Mais si le montant restant dû excède 300 €, il fera l'objet de quatre prélèvements d'égal montant, les 26 septembre, 25 octobre, 25 novembre et 27 décembre 2024.



**ATTENTION** Les éventuelles sommes que vous verserez pour régler le solde de votre impôt sur les revenus de 2023 viendront évidemment s'ajouter aux prélèvements à la source que vous continuez d'acquitter, en parallèle, au titre de votre impôt sur les revenus de 2024.

TESTEZ VOS CONNAISSANCES

### LOCATION SAISONNIÈRE

**1** Le propriétaire (ou son mandataire) qui donne un logement en location saisonnière peut se contenter de le décrire succinctement.

Vrai  Faux

**2** Un contrat de location saisonnière doit être établi par écrit.

Vrai  Faux

**3** Lors de la réservation d'une location de vacances, le propriétaire est en droit de demander au locataire de verser une avance.

Vrai  Faux

**4** Le locataire qui annule sa réservation pour une location de vacances peut exiger le remboursement de la somme payée d'avance.

Vrai  Faux

**5** Si aucun état des lieux n'a été dressé à l'arrivée du locataire, celui-ci est censé avoir reçu le logement en bon état.

Vrai  Faux

**6** Lorsqu'un dépôt de garantie a été versé, le locataire doit, sauf dégradation, le récupérer en totalité lors de son départ.

Vrai  Faux

#### Réponses

1 Faux. Il doit, avant la signature du contrat, mettre à la disposition des locataires un descriptif complet du logement.

2 Vrai. Mais il peut s'agir d'un simple échange de messages.

3 Vrai. En règle générale, les propriétaires demandent entre 20 et 30 % du prix.

4 Faux. Sauf force majeure ou règles contractuelles particulières, le locataire devra abandonner cette avance s'il s'agit d'arrhes, voire payer la totalité du prix de la location s'il s'agit d'un acompte.

5 Vrai. Dans ce cas, il incombera au locataire de démontrer que le logement n'était pas en bon état.

6 Vrai. Sauf conditions de restitution particulière.



## SENSCYBER : MIEUX COMPRENDRE LES CYBERMENACES ET S'EN PRÉMUNIR

Mis en ligne sur le site [cybermalveillance.gouv.fr](http://cybermalveillance.gouv.fr), ce module de formation gratuit est idéal pour adopter les bonnes pratiques et réduire les risques.

Les entreprises, petites et grandes, sont régulièrement victimes de cyberattaques qui, lorsqu'elles aboutissent, peuvent mettre en péril leur fonctionnement, voire leur pérennité. C'est la raison pour laquelle le site gouvernemental [cybermalveillance.gouv.fr](http://cybermalveillance.gouv.fr) propose SensCyber. Cet outil de formation en ligne est gratuit.

### RESPONSABILISER LES UTILISATEURS

En informatique en général, et dans la cybersécurité en particulier, on dit souvent que le problème et sa solution sont situés entre la chaise et le clavier.

Une manière de rappeler que les dispositifs techniques, aussi puissants soient-ils, ne pourront empêcher une attaque si les utilisateurs ne sont pas sensibilisés aux cyber-risques. Une sensibilisation que ce dispositif de formation, facile à suivre, riche d'exemples et accessible à tous les publics, permet d'initier.

### TROIS MODULES À SUIVRE EN 2 HEURES

« Comprendre » est le premier module de la formation. D'une durée de 43 minutes, il permet d'identifier les attaques les plus courantes, leurs mécanismes et leurs objectifs.

Son deuxième chapitre est dédié aux conséquences des attaques et son troisième à la

conduite à tenir lorsqu'elles surviennent. « Agir », le deuxième module (33 minutes), décrit, par le menu, les bonnes pratiques qui permettent, au quotidien, de se protéger. Il revient aussi sur les bons réflexes à adopter dans notre usage des outils de communication, vecteurs des attaques (téléphones portables, réseaux sociaux, messagerie, télétravail...). Enfin, « Transmettre », le troisième et dernier module (33 minutes également), plaide pour une approche collective de la sécurité en proposant des démarches de sensibilisation à déployer dans les entreprises. Quant au dernier chapitre de ce module, il permet d'aller plus loin en référençant les acteurs nationaux, ainsi que les textes réglementaires qui encadrent la lutte contre les cyberattaques.

### ➤ UNE SIMPLE INSCRIPTION

Pour se lancer, il suffit de créer un compte sur [cybermalveillance.gouv.fr](http://cybermalveillance.gouv.fr) et de démarrer la formation. Les modules doivent être suivis dans l'ordre, sachant qu'il est possible de les interrompre pour

reprandre la formation plus tard et au même niveau. Les apprenants qui réaliseront un score d'au moins 60 % de bonnes réponses décrocheront une attestation officielle de suivi.

# VOS REPÈRES ET INDICES

Mis à jour le 25 juin 2024

Principales cotisations sur salaire brut depuis le 1 <sup>er</sup> juillet 2024			
Charges sur salaire brut	Base (1)	Cotisations du salarié	Cotisations de l'employeur (2)
<b>CSG non déductible et CRDS</b>	(3)	2,90 %	-
<b>CSG déductible</b>	(3)	6,80 %	-
<b>Sécurité sociale</b>			
- Maladie, maternité, invalidité-décès	totalité	- (4)	13 % (5)
- Vieillesse plafonnée	tranche A	6,90 %	8,55 %
- Vieillesse déplafonnée	totalité	0,40 %	2,02 %
- Allocations familiales	totalité	-	5,25 % (6)
- Accidents du travail	totalité	-	variable
<b>Contribution solidarité autonomie</b>	totalité	-	0,30 % (7)
<b>Contribution logement (Fnal)</b>			
- Employeurs de moins de 50 salariés	tranche A	-	0,10 %
- Employeurs de 50 salariés et plus	totalité	-	0,50 %
<b>Assurance chômage</b>	tranches A + B	-	4,05 % (8)
<b>Fonds de garantie des salaires (AGS)</b>	tranches A + B	-	0,25 %
<b>APEC (cadres)</b>	tranches A + B	0,024 %	0,036 %
<b>Retraite complémentaire</b>			
- Cotisation Agirc-Arrco	tranche 1	3,15 %	4,72 %
- Cotisation Agirc-Arrco	tranche 2	8,64 %	12,95 %
- Contribution d'équilibre général	tranche 1	0,86 %	1,29 %
- Contribution d'équilibre général	tranche 2	1,08 %	1,62 %
- Contribution d'équilibre technique (9)	tranches 1 et 2	0,14 %	0,21 %
<b>Contribution au financement des organisations professionnelles et syndicales</b>	totalité	-	0,016 %
<b>Forfait social sur la contribution patronale de prévoyance (10)</b>	totalité de la contribution	-	8 %
<b>Versement mobilité (11)</b>	totalité	-	variable

(1) Tranches A et 1 : dans la limite du plafond mensuel de la Sécurité sociale. Tranche B : de 1 à 4 plafonds. Tranche 2 : de 1 à 8 plafonds. (2) Réduction générale de cotisations patronales pour les salaires annuels inférieurs à 1,6 Smic. (3) Base CSG et CRDS : salaire brut, moins abattement forfaitaire de 1,75 %, majoré de certains éléments de rémunération (abattement de 1,75 % applicable sur les rémunérations excédant pas 4 plafonds de la Sécurité sociale). (4) Cotisation salariale due au taux de 1,30 % en Alsace-Moselle. (5) Taux abaissé à 7 % pour les rémunérations annuelles excédant pas 2,5 Smic (valeur du Smic au 31 décembre 2023). (6) Taux abaissé à 3,45 % pour les rémunérations annuelles excédant pas 3,5 Smic (valeur du Smic au 31 décembre 2023). (7) L'Urssaf intègre le taux de la contribution solidarité autonomie à celui de l'assurance-maladie. (8) Taux variant entre 3 et 5,05 % pour les entreprises d'au moins 11 salariés ouvrant dans l'un des sept secteurs d'activité concernés par le bonus-malus de cette contribution. (9) Contribution due uniquement par les salariés dont la rémunération est supérieure au plafond de la Sécurité sociale. (10) En sont exonérés les employeurs de moins de 11 salariés. (11) Employeurs d'au moins 11 salariés, notamment dans certaines agglomérations de plus de 10 000 habitants.

Barème kilométrique automobiles pour 2023*			
Puissance administrative	Jusqu'à 5 000 km	De 5 001 km jusqu'à 20 000 km	Au-delà de 20 000 km
3 CV et moins	d x 0,529 €	1 065 € + (d x 0,316)	d x 0,370 €
4 CV	d x 0,606 €	1 330 € + (d x 0,340)	d x 0,407 €
5 CV	d x 0,636 €	1 395 € + (d x 0,357)	d x 0,427 €
6 CV	d x 0,665 €	1 457 € + (d x 0,374)	d x 0,447 €
7 CV et plus	d x 0,697 €	1 515 € + (d x 0,394)	d x 0,470 €

(d) représente la distance parcourue à titre professionnel en 2023.  
\* Ces montants sont majorés de 20 % pour les véhicules électriques.

Smic et minimum garanti (1)	
Juin 2024	
Smic horaire	11,65 € (2)
Minimum garanti	4,15 €

(1) Montants en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024 (2) 8,80 € à Mayotte.

Comptes courants d'associés	
Date de clôture de l'exercice	Taux maximal déductible (1)
31 mai 2024	5,96 %*
30 avril 2024	5,92 %*
31 mars 2024	5,88 %*
29 février 2024	5,81 %*
31 janvier 2024	5,70 %*

(1) Pour un exercice de 12 mois. \* Sous réserve de confirmation officielle.

Indice des loyers commerciaux				
Année	1 <sup>er</sup> trim.	2 <sup>e</sup> trim.	3 <sup>e</sup> trim.	4 <sup>e</sup> trim.
2021	116,73 + 0,43 %*	118,41 + 2,59 %*	119,70 + 3,46 %*	118,59 + 2,42 %*
2022	120,61 + 3,32 %*	123,65 + 4,43 %*	126,13 + 5,37 %*	126,05 + 6,29 %*
2023	128,68 + 6,69 %*	131,81 + 6,60 %*	133,66 + 5,97 %*	132,63 + 5,22 %*

\* Variation annuelle. Attention, la variation annuelle de l'indice des loyers commerciaux, prise en compte pour la révision du loyer applicable aux petites et moyennes entreprises, ne peut excéder 3,5 % pour les trimestres compris entre le 2<sup>e</sup> trimestre 2022 et le 1<sup>er</sup> trimestre 2024.

Indice des loyers des activités tertiaires				
Année	1 <sup>er</sup> trim.	2 <sup>e</sup> trim.	3 <sup>e</sup> trim.	4 <sup>e</sup> trim.
2021	114,87 - 0,57 %*	116,46 + 1,86 %*	117,61 + 2,96 %*	118,97 + 4,30 %*
2022	120,73 + 5,10 %*	122,65 + 5,32 %*	124,53 + 5,88 %*	126,66 + 6,46 %*
2023	128,59 + 6,51 %*	130,64 + 6,51 %*	132,15 + 6,12 %*	133,69 + 5,55 %*

\* Variation annuelle.

Indice de référence des loyers				
Année	1 <sup>er</sup> trim.	2 <sup>e</sup> trim.	3 <sup>e</sup> trim.	4 <sup>e</sup> trim.
2022	133,93 + 2,48 %*	135,84 + 3,60 %*	136,27 + 3,49 %*	137,26 + 3,50 %*
2023	138,61 + 3,49 %*	140,59 + 3,50 %*	141,03 + 3,49 %*	142,06 + 3,50 %*
2024	143,46 + 3,50 %*			

\* Variation annuelle.



## AVEZ-VOUS PENSÉ À L'ASSURANCE HOMME CLÉ ?

Peu connue des chefs d'entreprise, l'assurance homme clé peut être une solution pour pallier la perte d'un collaborateur talentueux.

Pour se protéger des conséquences liées à la perte temporaire ou permanente d'une personne essentielle au bon fonctionnement d'une entreprise, un contrat d'assurance spécifique, l'assurance homme clé, peut être souscrit. Explications.

### VOUS AVEZ DIT HOMME CLÉ ?

L'homme clé est une personne dont l'absence, temporaire ou définitive, conduirait à un blocage du fonctionnement régulier de l'entreprise. Ainsi, l'homme clé peut être la personne (le chef d'entreprise lui-même ou un collaborateur) qui possède une compétence technique incontournable pour l'activité de l'entreprise : un chef de cuisine pour un restaurant étoilé, un nez pour un parfumeur, un technicien disposant d'habilitations spécifiques... Sa disparition pouvant conduire à une perte de savoir-faire, une désorganisation, un ralentissement de la production ou une baisse importante du chiffre d'affaires.

### L'INTÉRÊT DE L'ASSURANCE HOMME CLÉ

Ce contrat d'assurance a pour objet de compenser les conséquences financières du décès, de l'incapacité ou de l'invalidité d'un homme clé. Aussi l'assureur prendra-t-il en charge, par exemple, les pertes d'exploitation, le rem-

boursement des prêts bancaires ainsi que les dépenses de réorganisation (recherche d'un remplaçant, maintien de l'image de marque...). Cette prise en charge prend la forme :  
 - d'un capital en cas d'invalidité ou de décès de l'homme clé ;  
 - d'indemnités journalières en cas d'incapacité temporaire.

À noter que le montant des capitaux versés et des cotisations d'assurance est défini au moment de la souscription du contrat. Cette évaluation tient compte notamment du nombre de personnes assurées, de leur âge, de leur état de santé, de leur contribution à la richesse de l'entreprise et de la valeur du capital à assurer. Précisons que toutes les entreprises peuvent souscrire un contrat de prévoyance homme clé, quelle que soit leur forme juridique.

### ↳ DES AVANTAGES FISCAUX

Différents avantages fiscaux sont attachés à l'assurance homme clé.	des charges d'exploitation.
D'une part, les primes versées par l'entreprise sont déductibles du résultat imposable au titre	D'autre part, les sommes versées par l'assureur, qui constituent ainsi un bénéfice exceptionnel, peuvent faire l'objet d'un étalement de l'impôt sur 5 ans.

## LES QUESTIONS DU MOMENT



### CONDITIONS DE VALIDITÉ D'UNE DÉMISSION

**L'un de mes salariés m'a remis sa démission juste après une altercation avec l'un de ses collègues. Dans ces circonstances, je m'interroge sur sa réelle volonté de quitter l'entreprise. Que dois-je faire ?**

*Réponse : une démission doit être librement consentie et découler « d'une volonté claire et non équivoque » du salarié de mettre fin à son contrat de travail. Dans votre situation, il est donc important, avant d'acter (ou non) la démission de votre salarié, d'éclaircir avec lui les réelles raisons qui le poussent à quitter votre entreprise. Une démission donnée sous le coup de la colère ou d'une forte émotion pourrait ne pas être valable.*

### ACTION EN PAIEMENT CONTRE UN CLIENT EN REDRESSEMENT JUDICIAIRE

**L'un de mes clients ne m'a pas informé de sa mise en redressement judiciaire et n'a pas porté à la connaissance du mandataire judiciaire la somme d'argent qu'il me doit. Du coup, je n'ai pas pu déclarer cette créance. Suis-je en droit d'agir contre lui pour en obtenir le paiement ?**

*Réponse : non. À partir du moment où une entreprise est placée en redressement judiciaire, ses créanciers ne peuvent plus agir individuellement contre elle pour obtenir le paiement d'une créance née avant l'ouverture du redressement. Et ce, quand bien même vous n'avez pas été informé de sa mise en redressement judiciaire. Dans votre cas, vous pouvez demander au juge-commissaire l'autorisation d'être relevé de forclusion, c'est-à-dire de déclarer votre créance dans le cadre de la procédure de redressement judiciaire même si vous êtes hors délai.*

## AGENDA

JUILLET-AOÛT 2024

### JUILLET/DÉLAI VARIABLE

— Entreprises relevant du régime simplifié de TVA : téléversement de l'acompte semestriel, accompagné du relevé n° 3514.

### 15 JUILLET

— Entreprises de moins de 11 salariés ayant opté pour le paiement trimestriel des cotisations sociales : DSN de juin 2024 et paiement des cotisations sociales sur les salaires du 2<sup>e</sup> trimestre 2024.

— Entreprises de moins de 11 salariés n'ayant pas opté pour le paiement trimestriel des cotisations sociales et entreprises d'au moins 11 et de moins de 50 salariés : DSN de juin 2024 et paiement des cotisations sociales sur les salaires de juin 2024.

— Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés (IS) ayant clos leur exercice le 31 mars 2024 : téléversement du solde de l'IS.

### 5 AOÛT

— Travailleurs indépendants n'ayant pas choisi la mensualisation : paiement trimestriel des cotisations sociales.

### 15 AOÛT

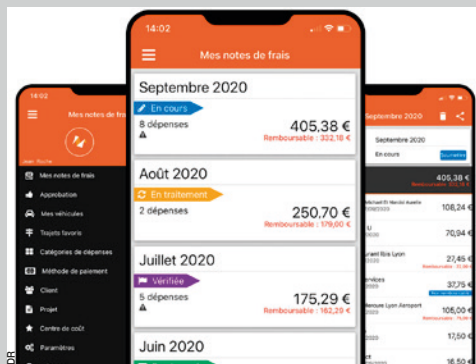
— Entreprises de moins de 11 salariés ayant opté pour le paiement trimestriel des cotisations sociales : DSN de juillet 2024.

— Entreprises de moins de 11 salariés n'ayant pas opté pour le paiement trimestriel des cotisations sociales et entreprises d'au moins 11 et de moins de 50 salariés : DSN de juillet 2024 et paiement des cotisations sociales sur les salaires de juillet 2024.

## GESTION DES FRAIS

Une bonne gestion des notes de frais représente un gain de temps pour l'entreprise. Le risque d'erreur est limité et le lien avec l'expert-comptable est facilité. Pour vous accompagner dans cette démarche, EUREX a sélectionné une solution innovante et adaptée aux besoins de ses clients : N2F. Ses avantages sont nombreux : utilisation simple et rapide, gestion sécurisée, maîtrise des coûts. Découvrez aussi l'application N2F pour la saisie des dépenses, y compris les frais kilométriques.

Contactez votre conseiller EUREX pour plus d'informations !



## OUTIL RH

Connaissez-vous Agrume, l'outil RH qui simplifie la gestion des procédures ? Agrume propose une approche numérique pour piloter les ressources humaines avec sérénité, améliorant ainsi la qualité et la sécurité des procédures et documents RH.

A travers cet outil, EUREX vous accompagne également dans la gestion de votre CSE : planification des réunions, ordre du jour, convocation automatisée, vote électronique, calendrier centralisé et toutes les autres actions nécessaires à ce processus rigoureux.

Contactez votre conseiller EUREX pour plus d'informations sur nos prestations dédiées à la gestion RH.

## EUREX, VOTRE EXPERT-COMPTABLE CONSEIL

Création, gestion, développement, évolution... EUREX vous accompagne dans toutes les étapes de votre parcours. Pour chacune, nous apportons des solutions, des services et des outils adaptés pour répondre à vos besoins et faire grandir votre entreprise et ses ambitions.

Retrouvez l'étendue de notre offre sur notre site internet : [www.eurex.fr](http://www.eurex.fr)